



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE BAIGORRY

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA RD 948 AU NIVEAU DE LA POSTE**  
**TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE BAIGORRY**

Le Maire de la Commune de Saint Etienne de Baigorry,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-1, L2212-1, L 2212-2, L2213-1, L2213-2, L2214-3
- Vu le Code de la route et notamment ses articles R.110.1, R110.2, R411.5, R 411.8, R411.18 et R.411.25 à R 411.28
- Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
- Vu la loi 82/213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992,
- Vu la demande formulée par l'entreprise URRIXKA 64430 LES ALDUDES en date du 22 août 2016.
- Considérant qu'en raison du positionnement d'une grue télescopique sur la RD 948, au niveau de la poste, pour assurer la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** A compter du **lundi 29 août 2016 et jusqu'au vendredi 16 septembre 2016**, sur la RD 948, au niveau de la poste, la circulation sera réglementée par un alternat de feux tricolores

**Article 2 :** La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes.

La fourniture, la pose et la maintenance de cette signalisation seront, de jour comme de nuit, sous la responsabilité de l'entreprise URRIXKA 64430 LES ALDUDES

**Article 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Saint Etienne de Baigorry
- L'entreprise URRIXKA 64430 LES ALDUDES
- M. le Directeur de l'agence Technique

Fait à Saint Etienne de Baigorry, le 26 août 2016

Le Maire,

**Jean-Michel COSCARAT**

